

Audrey DUFEU SCHUBERT

Députée de Loire-Atlantique

*Commissaire aux Affaires Sociales
Membre de la mission d'évaluation et de contrôle
Des lois de financement de la sécurité sociale*

Monsieur William MAROIS
Rectorat d'Académie de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616
44326 NANTES CEDEX 03

Saint-Nazaire, le 22 mai 2019

Nos réf. : 201905486/ADS/ar

Objet : Lycée Expérimental de Saint-Nazaire

Monsieur le Recteur,

Je me permets de vous alerter sur la situation du lycée expérimental de Saint-Nazaire. En effet je viens de rencontrer les membres de l'équipe éducative du lycée.

Ils me font part de la diminution de 10 % de leur poste d'enseignement, soit deux postes au total pour l'année scolaire prochaine.

Je suis consciente des contraintes avec lesquelles vous devez programmer chaque année les organisations éducatives de notre territoire. Cependant, il me semble que la situation du lycée expérimental requiert une attention particulière.

Comme vous le savez, nous devons accorder et permettre à chaque jeune d'accéder à une école de la seconde chance. Le nombre d'élèves en décrochage scolaire fait partie de la priorité du Gouvernement et des membres de la majorité. Notre territoire n'est pas épargné et, pour permettre à chaque jeune en difficulté de continuer d'accéder à un enseignement adapté et de rester dans un système éducatif, le lycée expérimental doit être soutenu.

De plus, le lycée expérimental de Saint-Nazaire travaille en collaboration avec l'association La Chrysalide et accueille régulièrement des enfants autistes en leurs murs sans aucune aide supplémentaire. L'ouverture et la tolérance font partie intégrante de leur projet éducatif et je ne doute pas à ce que nos administrations puissent en prendre compte et revoir les directives.

Le calcul des ratios en nombre de membres de l'équipe éducative est spécial puisqu'il n'intègre pas les ressources administratives, les professeurs étant polyvalents.

Ainsi, je crois qu'il pourrait être fait exception quant à la diminution du nombre de postes pour l'année prochaine.



J'ai connaissance que l'académie peut avoir recours à des blocs moyens provisoires (BMP) permettant d'ajuster au mieux les effectifs dans l'enseignement.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, à l'expression de ma haute considération.

Audrey Dufeu Schubert
Députée de la Loire-Atlantique

Copie adressée à :

- Nathalie Bruneau (enseignante littérature)
- Patrick Lacroix-Parot (enseignant technologie)
- Nathan Grandpierre (élève de terminal)
- Nina Boucher (élève de 2nd)

Audrey DUFEU SCHUBERT

Députée de Loire-Atlantique

*Commissaire aux Affaires Sociales
Membre de la mission d'évaluation et de contrôle
Des lois de financement de la sécurité sociale*

Monsieur Philippe CARRIERE
Inspection d'Académie de Nantes
Dir. des services départementaux de l'Education Nationale
BP 72616
44326 NANTES CEDEX 3

Saint-Nazaire, le 22 mai 2019

Nos réf. : 201905487/ADS/ar

Objet : Lycée Expérimental de Saint-Nazaire

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Je me permets de vous alerter sur la situation du lycée expérimental de Saint-Nazaire. En effet je viens de rencontrer les membres de l'équipe éducative du lycée.

Ils me font part de la diminution de 10 % de leur poste d'enseignement, soit deux postes au total pour l'année scolaire prochaine.

Je suis consciente des contraintes avec lesquelles vous devez programmer chaque année les organisations éducatives de notre territoire. Cependant, il me semble que la situation du lycée expérimental requiert une attention particulière.

Comme vous le savez, nous devons accorder et permettre à chaque jeune d'accéder à une école de la seconde chance. Le nombre d'élèves en décrochage scolaire fait partie de la priorité du Gouvernement et des membres de la majorité. Notre territoire n'est pas épargné et, pour permettre à chaque jeune en difficulté de continuer d'accéder à un enseignement adapté et de rester dans un système éducatif, le lycée expérimental doit être soutenu.

De plus, le lycée expérimental de Saint-Nazaire travaille en collaboration avec l'association La Chrysalide et accueille régulièrement des enfants autistes en leurs murs sans aucune aide supplémentaire. L'ouverture et la tolérance font partie intégrante de leur projet éducatif et je ne doute pas à ce que nos administrations puissent en prendre compte et revoir les directives.

Le calcul des ratios en nombre de membres de l'équipe éducative est spécial puisqu'il n'intègre pas les ressources administratives, les professeurs étant polyvalents.

Ainsi, je crois qu'il pourrait être fait exception quant à la diminution du nombre de postes pour l'année prochaine.

J'ai connaissance que l'académie peut avoir recours à des blocs moyens provisoires (BMP) permettant d'ajuster au mieux les effectifs dans l'enseignement.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à l'expression de ma haute considération.

Audrey Dufeu Schubert
Députée de la Loire-Atlantique

Copie adressée à :

- Nathalie Bruneau (enseignante littérature)
- Patrick Lacroix-Parot (enseignant technologie)
- Nathan Grandpierre (élève de terminal)
- Nina Boucher (élève de 2nd)

